

## PROJET EDUCATIF POUR LA JEUNESSE D'OSTWALD « HORIZON JEUNESSE 2011-2014 »

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » (proverbe africain)

### Diagnostic et fonctionnements actuels :

Près de 25 % de la population ostwaldoise\* a moins de 20 ans. Cela représente environ 2500 jeunes, répartis comme suit :

- 1200 enfants âgés de 0 à 9 ans
- 1300 jeunes âgés de 10 à 19 ans.

\* : *recensement INSEE de 2006.*

Dans le cadre de sa politique jeunesse, Ostwald a développé son offre de services aux enfants, aux jeunes et à leurs familles par des dispositifs adaptés et les soutient sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune.

- **L'accueil des enfants de moins de 4 ans : (extraits)**

#### **Le Multi accueil les Crocod'III à la Maison de l'Enfance**

La Maison de l'Enfance « les Crocod'III », accueille une soixantaine d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans répartis par tranche d'âge. Cette structure permet l'accueil régulier ou plus occasionnel des enfants, au sein d'unités de vie les regroupant par tranche d'âge.

Le projet pédagogique des Crocod'III :

*« L'équipe pédagogique accompagne avec respect, l'enfant dans ses découvertes sensorielles en proposant des ateliers d'éveil artistiques, de motricité, de musique, de cuisine... »*

*La journée est ritualisée par des moments de chants, de contes, et d'activités créatives...»*

## **La crèche familiale**

La crèche familiale propose l'accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans, au domicile d'assistantes maternelles agréés, employées et formées par la ville d'Ostwald. Elle offre de nombreux avantages : .Une souplesse horaire, des visites régulières par un personnel qualifié, un suivi de l'enfant quant à son épanouissement et son bien-être...

## **Le R.A.M., Relais Assistantes Maternelles**

Ses missions sont multiples. Ainsi, pour les parents : il permet l'accès à la liste gérée et mise à jour régulièrement des assistantes maternelles agréées par le service de PMI, inscrites au RAM, une information sur les droits et les obligations d'employeur, des conseils pour toutes les démarches administratives, une écoute et une aide dans la fonction d'employeur incombant aux parents

Le RAM n'est pas une structure d'accueil du jeune enfant. Les parents restent employeurs de leur assistante maternelle et en assument les charges et responsabilités.

Il propose et anime des temps d'animation, de rencontres pour les assistantes maternelles et les enfants accueillis chez elles.

- **L'accueil des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans :**

Pour accueillir ce plus large public, le Service Municipal Jeunesse, s'est organisé suivant deux structures d'accueil étroitement liées qui sont l'Oasis et le Point @dO.

## **L'Oasis : loisirs, animations et services parallèles**

L'accueil de loisirs l'Oasis assure ses missions éducatives et participe pleinement au développement de l'enfant suivant un projet pédagogique ajusté aux besoins du public accueilli. L'Oasis fonctionne à l'année et accueille les enfants de 3 à 12 ans au Kirchfeld et à la Bruyère pour leur proposer des activités périscolaires, des mercredis récréatifs, des accueils à la journée lors des congés scolaires à l'exception - des vacances de Noël. L'Oasis organise, lors de la période estivale des séjours d'une semaine. En 2009, deux séjours ont été mis en place, l'un à Royan en Charente-Maritime et le second à Senones dans le département des Vosges.

L'Oasis est aussi sollicité sur d'autres missions. Lors de la restauration scolaire notamment, où tout au long de l'année, les animateurs accompagnent les enfants et leur permettent de profiter de ce temps d'apprentissage de la vie en collectivité. L'équipe d'animation travaille aussi sur des animations plus ponctuelles et festives, comme le Carnaval par exemple. Enfin, depuis fin septembre 2009, un nouveau dispositif, le « Carapattes », a été lancé. Il consiste en un système de ramassage scolaire pédestre ayant pour objectif d'éviter l'affluence des véhicules aux abords des écoles lors des heures de rentrées et sorties de classe. Actuellement, le « Carapattes » est en partie encadré par des animateurs. A terme, ils seront appelés à être remplacés par les parents d'élèves.

### **Le Point @dO : les loisirs, les sports, les actions éducatives, le CLAS, le collège, la dynamique intergénérationnelle...**

Le Point @dO, quant à lui, accueille les jeunes de 12 à 17 ans au Point d'Eau durant la période scolaire en accueil du soir et les mercredis ainsi que pendant les congés scolaires à l'instar de l'Oasis. Parallèlement au fonctionnement annuel, des séjours sont organisés durant les vacances scolaires, notamment en période estivale.

Les animateurs qui assurent l'accueil des jeunes et leur proposent de nombreuses et diverses activités de loisirs, développent avec eux un dialogue fondé sur le respect de chacun. Les actions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement à l'autonomie par l'implication des jeunes dans l'organisation de leurs loisirs. Elles contribuent à leur responsabilisation notamment lors de leur participation aux « chantiers découverte de la collectivité » via le financement de leurs séjours. Situé dans un quartier à forte densité, le Point @dO réaffirme, dans tous ses projets, sa volonté d'offrir des activités accessibles à tous, en intégrant dans leurs concepts les problématiques liées aux contextes socio-économiques du territoire.

Il se définit comme une passerelle éducative et socialisante visant à amener les jeunes à devenir des individus épanouis et à même d'envisager concrètement leur avenir. Lorsque la structure jeunesse ne peut répondre à la spécificité des besoins et des difficultés rencontrés par certains jeunes, elle oriente ces jeunes en souffrance vers les interlocuteurs spécialisés compétents.

Un fort partenariat avec les associations sportives d'Ostwald continue de se développer grâce à la mise en place, chaque été, d'un programme spécifiquement orienté vers la découverte des sports pouvant se pratiquer sur la commune. Ainsi, tous les jeunes de 6 à 17 ans (car le programme s'adresse à la fois au Point @dO, à l'Oasis, ainsi qu'aux jeunes ostwaldois non inscrits dans ces deux structures), sont en mesure de s'initier quasiment gratuitement à une foultitude de disciplines. Cette initiation pouvant éventuellement déboucher par une inscription dans l'un des clubs sportifs ostwaldois partenaires.

Outre l'accueil de loisirs défini par un projet pédagogique dont l'opérationnalité et l'évolutivité s'appuient sur les objectifs du projet éducatif, pour lequel l'équipe d'animation est engagée dans une démarche d'accompagnement du jeune, entre autres, vers l'autonomie, les animateurs du Point @dO participent pleinement au Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, dont les ateliers sont inscrits en complémentarité de l'Accompagnement Educatif. Il est important de noter que ces ateliers, notamment l'aide aux devoirs, se déroulent dans les locaux du collège Martin SCHONGAUER et s'appuient sur un partenariat fort entre l'équipe éducative, l'équipe pédagogique et l'équipe d'animation. L'accompagnement éducatif mobilise, en période scolaire, deux, voire trois animateurs, ainsi que trois bénévoles (pharmacienne, ingénieur à la retraite et étudiante), à raison de trois soirs par semaine. Cet espace temps particulier leur permet de créer des liens différents avec les jeunes, et d'assurer une continuité éducative avec les assistants d'éducation et les enseignants tout au long de l'année. A cette intervention ciblée, viennent s'ajouter d'autres actions en direction du collège, comme par exemple l'opération « la semaine de l'internet » en avril 2009 et l'organisation de la « LEG'CO Party » marquant la fin de l'année scolaire.

Depuis la désastreuse canicule de 2003, les acteurs du PTJ ont souhaité la mise en place, en plus des préconisations ministérielles obligatoires, de temps de rencontres en période estivale, entre les jeunes et les aînés ostwaldois en vue de créer un esprit « collectif et solidaire ». Ces « rencontres intergénérationnelles » se sont déroulées initialement lors des vacances estivales, puis, grâce à un succès grandissant, lors de chaque période de vacances. Ainsi, tous se retrouvent autour d'activités variées et ludiques, encadrées par les animateurs, et bénéficient des bienfaits de la salle climatisée du Conseil municipal.

Parmi les autres missions confiées au Point @dO, il est important de souligner que les animateurs sont sollicités, chaque mois, sur l'opération « Petits déjeuners de l'emploi » organisée le mardi matin au Point d'Eau. Leur rôle consiste en une aide à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi dans leurs démarches, notamment grâce à internet (en utilisant les ordinateurs du service) via le site du Pôle Emploi. Ils veillent aussi à créer au sein du groupe de personnes présentes, une bonne ambiance, un climat propice au dialogue et à l'échange, par le biais d'un accueil convivial autour d'un petit déjeuner offert aux demandeurs d'emploi.

Enfin, le Point @dO concourt également à l'animation de la ville en impliquant les jeunes dans la réalisation d'actions événementielles durant l'année contribuant ainsi à celles engagées par la municipalité dans le cadre de sa politique d'animation culturelle de la ville. Ainsi, animateurs et jeunes se sont lancés dans plusieurs projets tels que, la construction des Géants « Fanfarons » pour le festival des fanfares du 13 juin 2009, la conception et l'animation du « village des lutins » lors du Marché de Noël et l'organisation des scènes ouvertes en partenariat avec le service culturel.

De par la multiplicité de ses interventions et de ses ouvertures, le Point @dO s'inscrit dans une dynamique de relais transversaux et garantit la continuité du travail éducatif initié par l'ensemble des structures éducatives qui le précèdent.

**Contrat de territoire :**

Ainsi, depuis 2007, année au cours de laquelle a été signé le Projet Territorial pour la Jeunesse entre, la Ville, le Conseil Général du Bas-Rhin, les associations ostwaldoises et les acteurs locaux volontaires, de nombreux projets ont vu le jour. Le Projet Territorial Jeunesse actuel arrive à son terme. Il connaît de nouvelles mutations afin de s'adapter aux besoins des usagers et s'intitule : Contrat Territorial pour la Jeunesse. S'appuyant sur un bilan des actions déjà réalisées, la Ville d'Ostwald va pérenniser son action en faveur de la jeunesse et la développer par la signature du nouveau Contrat Territorial pour la Jeunesse. Ce nouvel engagement, d'une durée de trois ans (2011-2013) sera précédé d'une étude – diagnostic, lors du déroulement de l'avenant d'un an qui va prendre le relais de l'actuel PTJ, ceci, afin de répondre au mieux aux besoins des ostwaldois et de permettre l'adéquation des objectifs opérationnels qui seront inscrits dans le nouveau projet éducatif de la Ville d'Ostwald : « Horizon Jeunesse 2011-2014 ».

## Les aspirations de la jeunesse :

Pierre BOURDIEU affirme : « *La jeunesse n'est qu'un mot.* ». Certes. Mais quels enjeux elle détermine ! Les rites de passages assurant la fonction d'étapes essentielles à la construction de l'individu et sa reconnaissance par ses aînés, se font de plus en plus diffus et se retrouvent souvent obsolètes face au contexte socio-géo-économique dans lequel évolue la jeune génération. La précarité économique, dont les conséquences apparaissent déjà considérables, gagne toutes les strates de la société et en délite l'assise. Alors que parallèlement, le développement des technologies et l'offre des biens de consommation à destination des jeunes atteignent un tel niveau de paroxysme que leur martel finit pas signifier aux oreilles des jeunes : « *si tu ne consommes pas, tu n'existes pas !* ». La jeunesse actuelle se trouve dans une situation qui va inexorablement la mener à vivre avec plus d'incertitudes que ses aînés tout en aspirant à un épanouissement légitime en phase avec son temps. Malgré ce contexte, la jeunesse conserve le pouvoir de « rêver » son avenir. Elle aspire à réaliser ses projets personnels et collectifs signifiant ainsi sa présence au sein de la société humaine et sa cohésion envers ses pairs et ses aînés.

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie, de telle manière à ce qu'ils acquièrent progressivement les moyens d'obtenir leur indépendance de jeune adulte, c'est l'un des aspects pour lesquels le Service Municipal Jeunesse va voir une nouvelle articulation de ses objectifs et de ses missions.

Forte de ce constat et aussi, afin de répondre aux besoins croissants des jeunes et de leurs familles, la Ville d'Ostwald s'engage dans une démarche volontaire et clairement définie, au travers d'actions éducatives nouvelles qui vont être confiées au Service Municipal Jeunesse. L'amplification des moyens mis en œuvre amène à la nécessité de refondre le projet éducatif de la Ville d'Ostwald et de déterminer ses nouvelles finalités. L'objectif étant de les harmoniser et de les fonder en adéquation avec les axes prioritaires inscrits dans le futur Contrat Territorial Jeunesse pour assurer ainsi la cohérence du dispositif.

## Un nouveau projet éducatif pour la Ville d'Ostwald :

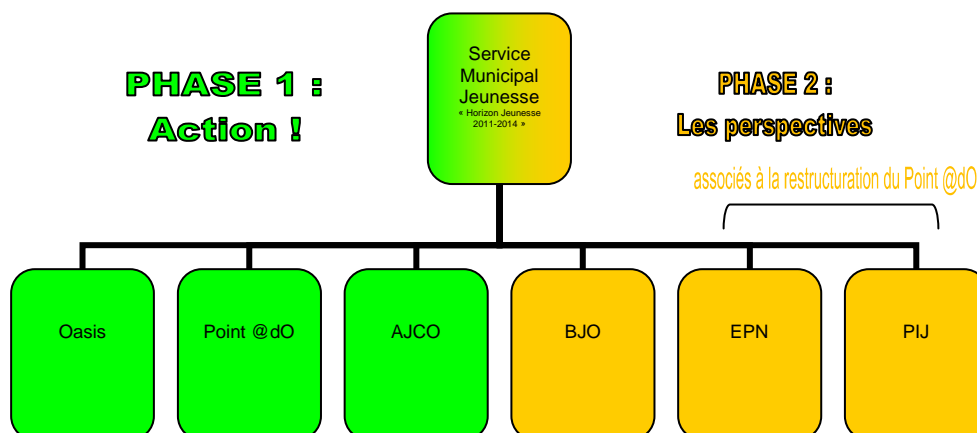
### Finalités :

- Développer de nouvelles actions transversales et une forte synergie au sein du Service Jeunesse entre ses deux entités qui sont l'Oasis et le Point @dO.
- Initier de nouvelles démarches de démocratisation culturelle en faveur des enfants et des jeunes par le biais de projets menés par le service Jeunesse et soutenus par le service Culturel de la Ville d'Ostwald.
- Développer et entretenir, et cela encore plus particulièrement au sein de la structure d'accueil de l'Oasis, une relation privilégiée avec les parents en leur assurant un accompagnement dans l'exercice de leur parentalité.
- Créer un maillage intergénérationnel par le biais de rencontres régulières et la réalisation d'actions concrètes et associant le Service Jeunesse, les jeunes et les aînés.
- Ouvrir la démocratie locale participative aux plus jeunes par la mise en place d'une Assemblée des Jeunes Citoyens d'Ostwald (AJCO) et d'un dispositif de soutien au montage de projets jeunes en faveur de la collectivité : le Bureau des Jeunes Ostwaldois (BJO).
- Implanter un EPN\* afin de générer un espace collaboratif et ouvrir ainsi l'accès au TIC\*\* à tous les publics et donc à tous les jeunes, par le biais d'un équipement informatique adapté aux différents besoins des usagers.
- Répondre aux besoins d'information et d'accompagnement individualisé des jeunes par la création d'un Point Information Jeunesse.

\* : Espace Public Numérique

\*\* : Technologies de l'Information et de la Communication

### Le Service Municipal Jeunesse « Horizon Jeunesse 2011-2014 » :



## Les projets PHASE 1 : Action !

Les objectifs éducatifs visés vont assurer le rôle d'une ligne directrice claire qui va s'affiner et s'inscrire dans la continuité des démarches déjà engagées. La difficulté de la tâche confiée aux animateurs n'est plus à prouver : adulte référent, éducateur, animateur, catalyseur, confident...les casquettes sont multiples. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'explicitier distinctement la démarche éducative et relationnelle à laquelle doivent répondre les animateurs et les actions qu'ils entreprennent en faveur des enfants, des jeunes et des parents :

### L'Oasis :

#### **Education, adaptation, pédagogie, parentalité, participation, soutien et relais**

Ayant pour fonction principale d'organiser l'accueil des enfants durant leur temps libre, qu'il soit péri ou extrascolaire, l'Oasis se doit de structurer ses actions suivant des objectifs éducatifs clairs et distincts.

**OBJECTIF 1 :** S'inscrire dans une démarche de continuité éducative entre l'école et les parents en s'adaptant aux changements structurels inhérents à l'évolution normale d'un service d'accueil

**OBJECTIF 2 :** Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et à son épanouissement physique et moral au sein de la société dans laquelle il évolue en suivant un projet pédagogique adapté à ses besoins.

**OBJECTIF 3 :** Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité en leur proposant soit un soutien direct, soit un relais vers les professionnels compétents en fonction des problématiques identifiées.

**OBJECTIF 4 :** Développer des partenariats et des actions transversales avec les différents acteurs de l'enfance sur le territoire, le service Culturel et le Point @dO notamment.

**OBJECTIF 5 :** Coopérer activement aux actions éducatives et animations ponctuelles s'adressant aux enfants scolarisés sur le territoire, qu'elles soient portées par la Ville d'Ostwald ou qu'elles aient reçu son inscription ou son soutien.

**OBJECTIF 6 :** Pratiquer une politique d'ouverture de la structure d'accueil en invitant les parents volontaires à contribuer bénévolement à son fonctionnement, notamment lors des temps d'aide aux devoirs : « le coup de pouce à la scolarité ».

**OBJECTIF 7 :** Veiller à assurer un accueil péri-scolaire adaptable au handicap dont un enfant pourrait être porteur et favoriser son intégration au sein du groupe par des actions de sensibilisation des enfants et des séquences de formation pour les animateurs.

### Le Point @dO :

**De l'écoute au dialogue, de l'accompagnement social à la socialisation, du soutien à l'autonomie.**

L'adolescence est certainement, de toutes les étapes de la vie, celle qui est la plus complexe à cerner. Si l'on rejoint le paragraphe traitant des aspirations de la jeunesse, force est de constater qu'elle est en perpétuelle évolution, soumise à son histoire. Sa définition évolue et correspond à la compréhension et à l'analyse que nous avons d'elle à un moment donné. En conséquence, les animateurs doivent mobiliser leur énergie afin de :

- Créer le dialogue
- Rechercher les besoins derrière les demandes exprimées
- Etablir une relation de confiance et de respect avec le jeune
- Instaurer un climat de confiance réciproque entre l'équipe d'animateurs et les parents du jeune par une information claire et régulière et par des rencontres personnalisées (lors des séances d'inscription et d'informations sur les séjours par exemple).
- Aller vers tous les jeunes, ceux déjà inscrits mais aussi vers ceux en âge d'être accueillis et qui semblent désœuvrés
- Susciter leur intérêt par des projets innovants
- Fixer les repères et les limites en veillant à leur respect
- Travailler en équipe en s'appuyant sur ses compétences et ses expériences partagées
- Adapter les activités aux contraintes liées à des publics spécifiques (handicap) afin de les intégrer au mieux
- S'évaluer pour évoluer

En vue de pouvoir répondre aux objectifs éducatifs suivants :

**OBJECTIF 1 :** « L'épanouissement de l'individu »

- Veiller à l'épanouissement physique et intellectuel du jeune au travers d'activités appropriées en contribuant à son autonomie,
- Accompagner le jeune dans l'appropriation de son environnement

- Développer la capacité d'écoute, d'échanges, d'adaptabilité et d'action du jeune
- Favoriser chez le jeune le développement de l'estime de soi, de son savoir être et de sa confiance au travers d'actions ou de projets valorisants,
- Privilégier des actions visant à développer les potentialités de chacun
- Faciliter l'accès aux savoirs en accompagnant la réussite scolaire.

**OBJECTIF 2 : « La citoyenneté, le vivre ensemble »**

- Poursuivre la construction des repères individuels et collectifs déjà entamée par les parents et les autres acteurs du monde éducatif, de telle manière à ce qu'ils restent inscrits dans le temps, dans l'espace et dans leurs relations interpersonnelles futures.
- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité et la notion de respect des personnes et du matériel, en veillant à ce qu'ils n'enfreignent pas les limites fixées.
- Promouvoir les actions de mixité sociale en veillant au développement de rapports sociaux entre individus et milieux socioculturels différents dans un esprit démocratique,
- Proposer un espace de dialogue et d'engagement réciproque entre les différents acteurs dans l'élaboration des projets en favorisant le questionnement, la recherche d'informations, la réflexion, l'esprit critique, le débat et la prise de décisions,
- Développer le sens des responsabilités, notamment via les chantiers « découverte de la collectivité » concourant à l'autofinancement de projets,
- Initier des actions de proximité dans les quartiers afin de contribuer à l'ouverture d'esprit, aux échanges intergénérationnels et aux liens sociaux.

**OBJECTIF 3 : « Être acteur de son propre développement social et culturel »**

- Engager les jeunes dans une dynamique de projets où ils sont véritablement les acteurs de leurs loisirs et non de simples consommateurs passifs,
- Développer des actions citoyennes et des comportements éco-citoyens en invitant le jeune au respect de l'environnement (éducation au tri...) et aux économies d'énergie,
- Sensibiliser les jeunes par des actions à vocation sociale et humanitaire afin de développer chez eux une prise de conscience individuelle et collective et un esprit solidaire axé vers la coopération,
- Impliquer les jeunes dans une logique partenariale nécessitant un travail de collaboration avec les différents acteurs locaux que sont les familles, l'Éducation Nationale, les associations, les entreprises locales, les institutions...

## L'Assemblée des Jeunes Citoyens d'Ostwald : L'AJCO

### **Ses intérêts et ses objectifs :**

Pourquoi avoir créé une Assemblée des Jeunes Citoyens à Ostwald ?

Lors de sa campagne électorale, la municipalité a clairement annoncé son intention d'ouvrir la démocratie participative aux plus jeunes. Ce nouvel espace de débat, de concertation et de décision permet un accès réel des jeunes à leur qualité de citoyen responsable et un apprentissage des réalités liées à la collectivité.

Les jeunes expriment leurs avis en toute liberté et proposent des actions en faveur de la collectivité. Cette « Assemblée » leur permet d'interpeller les acteurs de l'espace public local, et ainsi, d'améliorer son fonctionnement démocratique en tenant compte de l'avis d'une part de la population qui n'a pas accès au droit de vote et dont la parole reste minoritaire. Cette vision « jeune » offrira la possibilité pour la municipalité, d'une mise en adéquation entre les besoins des jeunes, clairement exprimés, et ses intentions politiques envers ses projets futurs ou en cours concernant la jeunesse ostwaldoise.

L'AJCO pourra donc émettre un avis qui sera étudié par les élus, sur les projets entrepris par la municipalité concernant la jeunesse, et faire des propositions sur ce qui pourrait être développé ou créé afin d'améliorer la vie de leurs concitoyens dans la cité.

L'Assemblée, constituée d'une vingtaine de jeunes bénévoles âgés de 14 à 18 ans, est accompagnée par une équipe mixte associant élus et animateur. Un budget individuel spécifique est voté et alloué à son fonctionnement propre. Les projets menés par l'AJCO demandant un financement plus important, sont soutenus financièrement sur le budget global de la Ville d'Ostwald, après avoir été soumis à l'avis de la municipalité. En ce qui concerne les moyens pratiques de fonctionnement, une salle est mise à disposition des jeunes bénévoles, au Point d'Eau, afin qu'ils puissent travailler en toute sérénité sur leurs projets et être accompagnés lors de chaque réunion par l'animatrice référente.

Les réunions plénières de l'AJCO sont présidées par le Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et/ou par l'Adjointe chargée de la Jeunesse et de la Culture. Le Maire peut participer à toutes les séances, afin de suivre l'avancée des projets et d'assister aux bilans. L'Assemblée peut faire appel à des techniciens et à des spécialistes en vue de l'éclairer durant le montage de ses projets. Afin de favoriser la communication vers l'ensemble des habitants, une page du bulletin municipal, le « Ostwald'Info », est consacrée à l'actualité de l'AJCO. Le nouveau site internet de la

Ville d'Ostwald et le V.I.P. (Very Important Press), le journal du collège, lui consacre de nombreuses pages en fonction de l'avancée des projets et de son actualité.

Le 23 septembre 2009, a eu lieu la première réunion d'information concernant l'AJCO. Extrait du bulletin municipal de novembre 2009 :

*« Le mercredi 23 septembre 2009 a été lancée la première séance de l'Assemblée des Jeunes Citoyens d'Ostwald, nouvelle instance de concertation promise lors des élections municipales. Le but de cette assemblée est de mener la concertation avec nos jeunes, qui, s'ils ne sont pas citoyens au sens juridique du terme et n'ont pas le droit de vote, participent au « vivre ensemble » de notre commune et sont tout autant concernés par le développement de leur ville que leurs aînés.*

*Une petite dizaine de jeunes entre 13 et 17 ans ont été accueillis par le maire lors de cette première réunion, découvrant un espace où la parole est libre et encouragée. Ce sera ainsi aux jeunes de définir jusqu'au fonctionnement et la communication de l'AJCO. Les élus en charge du projet et le service municipal jeunesse ont pour mission de les aider et de les accompagner dans l'exercice de leur citoyenneté ainsi que dans la réalisation des projets qu'ils défendront.*

*Dès cette première rencontre, les idées et propositions ont fusé : voirie, terrain de foot du Wihrel, écologie, local jeune, aide aux handicapés, tous ces sujets ont été abordés par nos jeunes, et cette liste n'est pas exhaustive !*

*Voici donc une première réunion pleine de promesses pour les jeunes et leur ville, mais tout est encore ouvert, et nous espérons que de nombreux autres jeunes viendront encore faire partager leurs idées au sein de cette assemblée. »*

## **Les projets PHASE 2 : les perspectives**

### **Le Bureau des Jeunes Ostwaldois : BJO**

L'AJCO s'adressant aux jeunes âgés de 14 à 18 ans, il est primordial de réfléchir à une formule permettant une continuité possible à ce dispositif. Or, il se trouve que les structures permettant un accompagnement au montage de projets et s'adressant aux plus de 18 ans, n'existent pas sur notre territoire. L'idée soutenue par le Bureau des Jeunes Ostwaldois consisterait en une forme de prolongement de l'action entreprise par l'AJCO. Ainsi, de nombreux jeunes qui souhaiteraient réaliser des projets collectifs sur la commune, pourraient bénéficier d'un accompagnement méthodologique adapté aux besoins de chaque projet. Du simple soutien lors de la rédaction de leur projet, en passant par les relais vers le réseau socio culturel local, jusqu'aux dossiers de demande de subvention et d'appel à mécénat, le BJO s'inscrit dans le cadre d'un dispositif « maillon » entre les jeunes et tous les partenaires

susceptibles de les aider dans leurs démarches. Certains soutiens financiers aux projets pourront être accordés ponctuellement après avis du Conseil municipal.

Les projets devront répondre à des critères de sélection précis s'intégrant dans les domaines d'interventions énumérés ci-dessous. Il est bien entendu que seuls les projets initiés par les jeunes du BJO seront éligibles.

→ Domaines et thématiques :

- Les arts et la culture
- Les sports
- La prévention (conduites à risque, santé...)
- L'aide humanitaire
- La protection de l'environnement
- L'animation de la ville
- L'Europe
- Le développement local
- Les journées nationales

→ Les critères d'éligibilité :

- La visée collective du projet
- L'ouverture et la lisibilité du projet
- La concertation avec le public visé et son implication
- La prise en compte des besoins de jeunes (outils, méthodes, diagnostic)
- Le soutien des valeurs citoyennes
- Les indicateurs d'évaluation
- L'aspect innovant du projet

A ce jour, les modalités d'inscription et de fonctionnement doivent encore être définies : Le BJO pouvant s'inscrire sur des temps d'actions déterminés ou fonctionner suivant le rythme ou les besoins du projet soutenu par le dispositif. Il est probable qu'une solution intermédiaire sera à inventer.

### L'Espace Public Numérique :

Pourquoi implanter un EPN à Ostwald ?

Depuis l'année 2000, les espaces publics numériques ne cessent de se développer en France. Le réseau Cyberbase, le plus important à l'heure actuelle, compte pour sa part 852 sites sur le territoire de la métropole. D'après les registres de la Délégation Ministérielle aux Usages de l'Internet, créée en juillet 2003, il existe vingt-quatre accès publics accompagnés à l'Internet sur la Communauté Urbaine de Strasbourg, dont dix-huit sur Strasbourg même. En très grande majorité ces sites sont gérés par des centres socioculturel. Quelques-uns sont implantés dans des médiathèques. Les plus proches de la commune sont, un espace labellisé « Cyberbase » à Lingolsheim et un espace multimédia à Illkirch-Graffenstaden, dans les locaux du Phare de l'Ill. Enfin, il existe des cybercafés, sur Strasbourg notamment.

Or, ces espaces, installés au sein de commerces, s'adressent plutôt à un public déjà aguerri à l'usage de l'ordinateur et d'Internet.

L'étude du CRéDOC\* de novembre 2008 révèle, pour le territoire national, le maintien de la présence d'un fossé numérique en terme d'équipement en ordinateur personnel et d'accès à Internet :

\* : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

- 31% des français ne disposent pas d'un ordinateur à leur domicile, 39 % n'ont pas d'accès à Internet.
- 74% des retraités ne sont pas connectés à Internet chez eux
- 27% des non-diplômés et 34% des ménages modestes (personnes disposant de moins de 900 euros mensuels dans leur foyer) sont nettement moins souvent équipés que la moyenne des français 61 %.

Dans ces trois groupes, le basculement dans l'ère numérique se fera sans doute lentement ou ne se fera pas. Alors même qu'il s'agit là de publics, pour une part, en isolement social, ou en difficulté d'insertion.

Compte-tenu de l'actuelle carte de répartition des EPN sur la CUS, l'accès des ostwaldois aux TIC et à Internet accessibles par un EPN ne peut se mesurer qu'en fonction de leur mobilité et de leur capacité à identifier les structures ne faisant pas partie de leur territoire : Cyberbase de Lingolsheim et Espace Multimédia d'Illkirch-Graffenstaden.

De manière à affiner la démarche, auprès des jeunes notamment, une étude directe sera menée auprès d'eux et concernera leur accès au TIC et à Internet. Elle sera partie intégrante d'une enquête plus globale, conduite dans le cadre de la contractualisation du futur CTJ, afin de recueillir la perception des acteurs locaux et des ostwaldois âgés de 10 à 25 ans. Cette enquête portera notamment sur :

*Les TIC et Internet,  
L'information et la communication,  
L'orientation, l'apprentissage et les études supérieures,  
L'emploi et le logement,  
La citoyenneté,  
La prévention,  
Les loisirs et les pratiques culturelles,  
La mobilité et l'accessibilité,  
L'accompagnement social et l'aide à la parentalité.*

Afin de remédier aux disparités territoriales déjà constatées, d'offrir un nouveau service de proximité qui répondra aux besoins des usagers, la Ville

d'Ostwald, s'appuyant sur les résultats de l'enquête qui sera pilotée en 2010, prévoit de créer d'ici 2014, l'implantation d'un EPN au sein duquel les ostwaldois de 7 à 77 ans pourraient s'initier aux TIC et à l'usage d'Internet. Cet équipement et l'encadrement professionnel dédié à son animation, générateurs de lien social, seraient en mesure d'assurer une fonction d'intégration et d'accès aux savoirs, en partenariat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans les champs de compétences, de l'éducation, de l'accompagnement social, de l'emploi et de la formation.

### **Lieu d'implantation envisagé :**

Pour l'instant et compte tenu de la future création d'un véritable pôle culturel à proximité de l'actuel Point d'Eau, la salle d'accueil du Point @dO située au rez-de-chaussée, pourrait être affectée à un de nouveaux services : Un EPN associé à un PIJ. La répartition de l'espace au sein de la salle peut tout à fait permettre la mise en place d'un EPN avec 6 à 8 unités informatiques complètes en réseau.

Cependant, cette réaffectation des locaux du Point @dO amène à envisager la restructuration de l'accueil des 12-17 ans et pour cela, à mobiliser d'autres bâtiments municipaux. A cette fin, les locaux prêtés en soirée aux associations et ceux situés à proximité de l'ancienne école de la Bruyère (utilisés par l'Oasis), pourraient être mobilisés en ce sens. De part sa proximité avec le Collège Martin SCHONGAUER, ce serait véritablement le lieu adapté pour un accueil ados et pré-ados. De plus, le caractère contigu induit entre l'Oasis et le Point @dO favoriserait la complémentarité entre les deux entités, les actions collectives, la cohésion de toute l'équipe et la continuité de la démarche éducative. Il ne serait alors plus question de rupture, ni de perte d'adhésion des jeunes devant assurer leur « passage » de l'Oasis vers le Point @dO.

### **Fonctionnement envisagé :**

Deux types d'accès pourraient y être proposés :

- Le « Libre Accès » avec une utilisation libre des ordinateurs, logiciels et connexion Internet haut débit pour le travail personnel, comme l'aide aux devoirs, la recherche d'emploi ou l'organisation de loisirs. Ces temps en accès libre pourraient aussi faire l'objet d'un soutien technique personnalisé assuré par l'animateur en cas de besoin..
- Les « Ateliers », sur préinscription, qui permettraient la mise en place de séances d'initiation aux TIC et à Internet, de séquences de formation à l'utilisation de logiciels, d'ateliers Curriculum Vitae...proposés en réponse aux sollicitations des usagers et/ou dans le cadre d'actions spécifiques menées avec les partenaires.

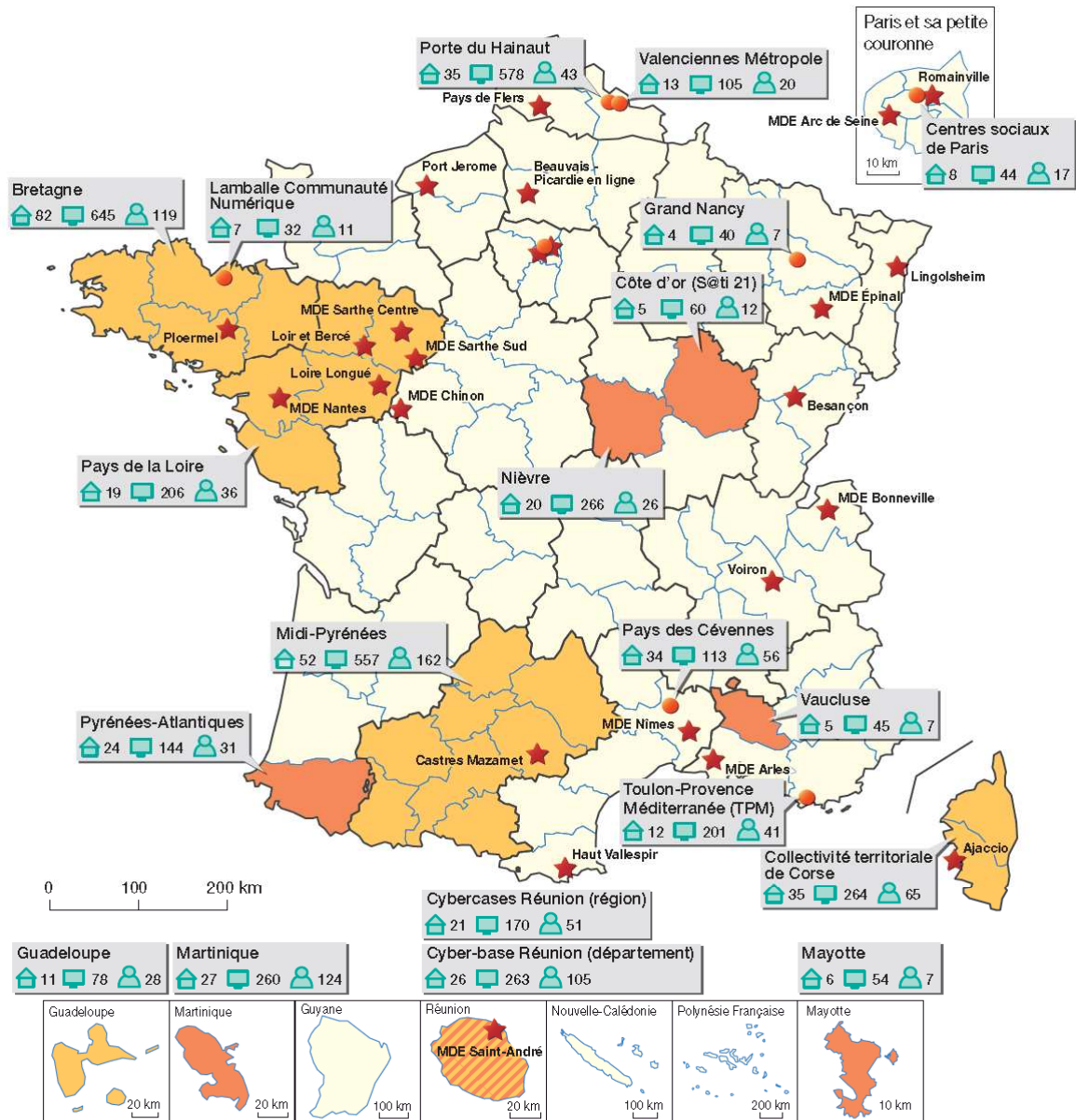
Les horaires, tarifs, abonnement et conditions d'accès seraient explicités au sein d'une Charte de l'Utilisateur, que chaque usager se devra de compléter et de signer. Ce document qui reste encore à définir, servirait par la même occasion de fiche individuelle d'inscription.

**Page suivante, pour information** : le réseau Cyberbase.

# Les réseaux territoriaux du réseau Cyber-base

Octobre 2008

70 % des sites font partie d'un réseau territorial



réseaux régionaux  
 réseaux départementaux  
 réseaux d'intercommunalités  
 réseaux multi-sites\*

**Nom du réseau**  
 nombre de sites  
 nombre de postes  
 nombre d'animateurs

\* espaces répartis sur au moins 4 sites géographiques.



## Le Point Information Jeunesse :

Qu'est-ce que le Réseau Information Jeunesse ?

### Extrait de la charte de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001

*Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination.*

*Le préambule de la charte européenne de l'Information jeunesse rappelle les fondements de ce droit. L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Au nom de l'Etat, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : centres, bureaux, points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales. Ces structures assurent cette mission conformément aux règles déontologiques suivantes :*

- ✦ L'information est accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie,*
- ✦ L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité,*
- ✦ L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances...*
- ✦ L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée.*
- ✦ L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.*
- ✦ L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets ou du parcours individuel du jeune.*
- ✦ L'information respecte le secret professionnel et l'anonymat du jeune.*
- ✦ L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.*

*Au sein du réseau Information Jeunesse, les BIJ (Bureaux Information Jeunesse) et les PIJ (Points Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local. Les Centres Régionaux Information Jeunesse et les Centres Départementaux en Ile-de-France, outre leur mission d'accueil et d'information, sont des centres de ressources et assurent le développement et l'animation de leurs réseaux respectifs régionaux et départementaux. Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, outre sa fonction régionale en Ile-de-France, est centre de ressources national et assure le développement et l'animation du réseau*

*national. A ce titre, il élabore une documentation commune et conduit les projets initiés par le réseau. La fonction documentaire complémentaire est exercée au plan régional par les Centres Régionaux Information Jeunesse et par les Centres Départementaux en Ile-de-France. Dès lors qu'elles se conforment aux dispositions de la présente charte et qu'elles signent la convention type qui prévoit notamment l'adhésion à une démarche de qualité, les structures d'information pour les jeunes obtiennent le label « Information Jeunesse » délivré par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Elles doivent dans ce cas utiliser le pictogramme commun à toutes les structures labellisées :*



### Réseau actuel sur le Bas-Rhin :

#### **Point information jeunesse d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**



PIJ - Relais Emploi Illkirch  
146 D, route de Lyon  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
Tél. : 03 88 66 38 10  
Mél : [spill@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:spill@relaisemploi-strasbourg.org)  
Web : <http://www.cija.org/>

#### **Point information jeunesse de MARCKOLSHEIM**



PIJ - Réseau animation intercommunal  
Impasse de l'Ecole  
67390 MARCKOLSHEIM  
Tél. : 03 88 74 98 69  
Mél : [rai-stephane@estvideo.fr](mailto:rai-stephane@estvideo.fr)

#### **Point information jeunesse d'OBERNAI**



PIJ Centre socio-culturel Arthur Rimbaud  
2 avenue Gail  
67210 OBERNAI  
Tél. : 03 88 95 01 24  
Mél : [coordination@cscarimbaud.com](mailto:coordination@cscarimbaud.com)  
Web : <http://www.cscarimbaud.com>

#### **Point information jeunesse de SCHILTIGHEIM**



PIJ - Maison du Jeune Citoyen  
7, rue des Pompiers - Mairie BP 98  
67302 SCHILTIGHEIM CEDEX  
Tél. : 03 88 83 84 80  
Mél : [contact@maison-jeune-citoyen.com](mailto:contact@maison-jeune-citoyen.com)  
Web : <http://www.maison-jeune-citoyen.com>

#### **Point information jeunesse de SELESTAT**



PIJ - Service Jeunesse  
Le Parvis - Place docteur Maurice Kubler  
67600 SELESTAT CEDEX  
Tél. : 03 88 58 85 92  
Mél : [natacha.laurent@ville-selestat.fr](mailto:natacha.laurent@ville-selestat.fr)  
Web : <http://www.cija.org/>

#### **Point Information Jeunesse de STRASBOURG**



PIJ - Centre Socio-Culturel L'Escale  
2, rue de la Doller - Robertsau  
67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 41 87 97  
Mél : [pj\\_escalerobertsau@yahoo.fr](mailto:pj_escalerobertsau@yahoo.fr)

**Point information jeunesse de STRASBOURG**

PIJ - Maison des potes  
150, avenue de Colmar  
67100 STRASBOURG  
Tél. : 09 71 56 14 10  
Mél : [pjjeinau@yahoo.fr](mailto:pjjeinau@yahoo.fr)

Là encore, il est aisé de constater que l'accès à l'information pour les jeunes ostwaldois, à l'instar de l'accès aux espaces publics numériques et à Internet, se mesure suivant leur aptitude à se déplacer vers la structure d'information jeunesse la plus proche à savoir la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

Si l'on se réfère à la Charte de l'Information Jeunesse : « *L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.* » l'implantation d'un PIJ sur la commune sera à envisager dans les mêmes locaux que ceux alloués au futur EPN.

Ainsi, en regroupant au sein de l'EPN, l'information jeunesse, l'accès au TIC et l'accès à Internet, les futures actions mises en place pour les usagers verraient le développement de nouvelles synergies entre les différents acteurs partenaires, une meilleure qualité de service et une complémentarité accrue. Cet espace collaboratif accueillerait par la même occasion un public large et intergénérationnel.

**La ville et ses partenaires :**

- La Municipalité d'Ostwald impulse et pilote les orientations de la politique jeunesse et fait appliquer par son Service Municipal Jeunesse la réglementation relative à la protection des mineurs,
- Le responsable du Service Municipal Jeunesse coordonne le fonctionnement de la structure, encadre les actions entreprises par les animateurs, veille au respect des objectifs éducatifs fixés par la municipalité...
- L'équipe d'animation, engagée selon les modalités et critères de recrutement en matière de qualification prévus dans les textes, met en œuvre son projet pédagogique, suivant les objectifs éducatifs visés par la municipalité, prépare et assure l'organisation des activités dans les conditions réglementaires de sécurité, d'hygiène et d'encadrement.
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports contrôle l'application de la réglementation en vigueur,
- Les acteurs de la politique de la ville (Conseil Général, VVV...) participent au financement de certaines actions, par le biais de subventions spécifiquement allouées aux projets en faveur de la jeunesse d'Ostwald,

- La famille est sollicitée comme acteur des actions (réunion d'information, animations événementielles...)
- Le Collège d'Ostwald, partenaire à part entière, assure le relais de l'information et soutient les actions entreprises en direction des jeunes,
- Les services municipaux (notamment le service culturel), associent leurs compétences pour permettre la réalisation d'activités spécifiques,
- Les associations locales (notamment sportives), offrent leur soutien et la participation d'intervenants qualifiés, sans oublier les associations de quartier,
- Les associations et intervenants professionnels extérieurs qui contribuent à la réalisation d'actions exigeant une technicité (artiste, plasticien...)
- L'ANACEJ, Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, organise des formations s'adressant aux animateurs et aux élus en charge de tels dispositifs. Elle construit et crée une synergie au sein d'un réseau porteur de compétences et d'expériences partagées entre ses membres.
- Le réseau Information Jeunesse assure un soutien méthodologique et dynamise les structures IJ

## **Les moyens à mobiliser :**

La ville d'Ostwald s'est engagée à respecter la réglementation en vigueur qui concerne la protection des mineurs en matière de conditions d'accueil, de sécurité, d'hygiène et d'encadrement. Elle veille au bon fonctionnement du Service Municipal Jeunesse, en mettant à disposition des usagers :

- des locaux adaptés, conformes aux règles d'hygiène et sécurité et aux normes des établissements recevant du Public, et ouverts suivant un agenda précis transmis aux parents
- des équipements sportifs et culturels
- un budget de fonctionnement,
- des horaires de fonctionnement pré-établis suivant un calendrier annuel
- des modalités tarifaires concernant l'inscription des enfants et des jeunes. Par exemple, la carte Pass'ados (d'une valeur de 10€, valable du 1<sup>er</sup> juillet année N au 30 juin année N+1) qui donne accès à l'ensemble des activités du secteur ados/pré-ados à l'exception de certaines activités payantes en sus),
- son expertise pour la constitution de dossiers de subventions auprès de partenaires institutionnels dans le cadre de sa politique de la ville permettant ainsi de financer certains projets, (VVV, AFA, CLAS, PTJ (CTJ)...) )

- des outils de communication et d'information à l'attention des enfants, des jeunes et des familles (panneau d'information, Ostwald Infos, plaquettes périodiques, VIP, site internet...)

## **L'évaluation :**

Un projet pédagogique est élaboré chaque année pour chacune des deux structures, Oasis et Point @dO. Ces projets, à plus courts termes, permettent de déterminer des objectifs opérationnels mesurables. Leurs planifications s'établissent en adéquation avec ceux édictés dans le projet éducatif. La programmation des actions qui en découle et surtout leur évaluation, année après année, offre l'opportunité d'ajuster l'intervention du Service Municipal Jeunesse auprès des usagers.

Ainsi, pour assurer le respect du plan d'actions, le service jeunesse s'appuie sur :

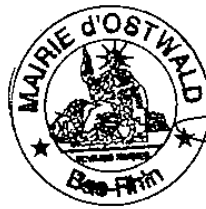
- des temps réguliers de préparation et de concertation pour l'ensemble de l'équipe d'animation,
- des temps de rencontre, de formation, d'échange, de mise en commun d'informations et de partage d'expériences avec les professionnels oeuvrant en direction de la jeunesse,
- des outils d'évaluation et de méthodologie de projets (comité de pilotage, budget prévisionnel, indicateurs et grilles d'évaluation, bilans qualitatifs et quantitatifs analysés),
- le bilan annuel réalisé par le responsable du Service Jeunesse mettant en parallèle les résultats obtenus face aux objectifs visés, l'analyse du différentiel et les préconisations suggérées pour y remédier.

## **Conclusion :**

« Horizon Jeunesse 2011-2014 » illustre la vision politique d'une équipe d'élus engagés en faveur de la jeunesse ostwaldoise et permettra la mesure des actions éducatives qui auront été entreprises par la municipalité durant son mandat.

Ostwald, le 15 juin 2010

Monsieur Jean-Marie BEUTEL  
Maire d'Ostwald



Mme Doris LEGIN  
Adjointe chargée  
de la Jeunesse et de la Culture

Doris LEGIN

Monsieur Sylvain BROUSSE  
Conseiller municipal  
délégué à la Jeunesse

Sylvain BROUSSE